


EXEMPLAIRE CERTIFIÉ CONFORME

SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 416 829 380,90 Euros

Siège social : Immeuble le Watt, 16-40 rue Henri Regnault

92400 COURBEVOIE

380 299 644 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE**

=====

L'an deux mille vingt-cinq

Le 27 juin,

A 12 heures,

Le soussigné, Monsieur Andrew COFFEY, agissant en qualité de représentant légal de la société SMURFIT KAPPA PARTICIPATIONS, associée unique (ci-après désignée « l'associé unique ») de la société SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE, société par actions simplifiée, au capital de 416 829 380,90 Euros, a établi le présent procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire ayant eu lieu au siège social et portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Président
Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
2. Affectation du résultat de l'exercice 2024
3. Modification de la dénomination sociale
4. Modification corrélative des statuts
5. Autorisation au Président de donner des cautions, avals ou garanties
6. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Le Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est absent et excusé.

I – A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Andrew COFFEY, agissant en qualité de Président de la société, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes et de l'Associé unique.

L'Associé unique, a pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion, du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et du texte des projets de résolutions.

II – A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les opérations de l'exercice 2024, le compte de résultat, le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide en conséquence d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 qui s'élève à 84 067 930,35 de la manière suivante :

- Bénéfice net de l'exercice	84 067 930,35 €
- Report à nouveau antérieur bénéficiaire	374 539 427,37 €
S'élève à	<u>458 607 357,72 €</u>

Il est proposé de répartir le bénéfice de la manière suivante :

- Dividendes (27 342 218 actions X 2 €)	54 684 436,00 €
- Report à nouveau	403 922 921,72 €
	<u>458 607 357,72 €</u>

Si vous approuvez ce projet de répartition, chacune des actions composant le capital social recevra un dividende de 2 €.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 30 juin 2025.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a distribué un dividende de 3,10 € par action au titre de l'exercice 2023, un dividende de 4,86 € par action au titre de l'exercice 2022 et un dividende de 5,751 € par action au titre de l'exercice 2021.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de modifier la dénomination sociale en SMURFIT WESTROCK INTERNATIONAL FRANCE.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de cette modification de dénomination sociale, l'Associé unique décide de modifier la rédaction de l'article 2 des statuts de la façon suivante :

Le 1^{er} alinéa de l'article 2 (« Dénomination ») est modifié comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 2 – dénomination

« La dénomination sociale de la société est SMURFIT WESTROCK INTERNATIONAL FRANCE »

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

CINQUIEME DECISION

Le Président demande à l'Associé unique de renouveler l'autorisation dont bénéficie le Président, avec faculté pour lui de déléguer, de donner la caution, l'aval ou la garantie de la société jusqu'à un plafond d'engagement de 1 524 490 Euros.

Il précise que cette autorisation est donnée pour un an, quel que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis.

Les cautions, avals ou garanties à l'égard des administrations fiscales et douanières pourront être donnés sans limite de montant.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie, ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



L'Associé unique
La Société SMURFIT KAPPA PARTICIPATIONS

article 53 A
: impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 16-40 Rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 8 0 2 9 9 6 4 4 0 0 0 4 3		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31122024	N-1 31122023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU			
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	792 413	970 884 478	970 367 478
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG	89 840 000	89 840 000	89 840 000
		Autres immobilisations financières* BH	BI			
TOTAL (II) BJ		1 061 516 891	BK	792 413	1 060 724 478	1 060 207 478
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY			
		Autres créances (3) BZ	CA	2 611 531	1 367 411	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
Disponibilités CF		CG				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				
	TOTAL (III) CJ	2 611 531	CK	2 611 531	1 367 411	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 064 128 423	IA	792 413	1 063 336 010	1 061 574 890
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE		Néant ☐ *
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 416 829 380)	DA	416 829 380	416 829 380
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	41 682 938	41 682 938
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	657 279	657 279
	Report à nouveau	DH	374 539 427	327 294 526
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	84 067 930	132 005 776
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	917 776 955	918 469 900
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 300	32 300
	Dettes fiscales et sociales	DY	275 658	597 788
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	145 250 097	142 474 901
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	145 559 055	143 104 989	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 063 336 010	1 061 574 890	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE					Néant ☐	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	49 386	42 998
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*		GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	49 386
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(49 386)	(42 998)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	85 043 498	133 236 067	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	5 582 505	5 091 458	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	347 000	247 000	
	Différences positives de change		GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO			
	Total des produits financiers (V)		GP	90 973 003	138 574 526	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	6 580 028	5 927 962	
	Différences négatives de change		GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT			
	Total des charges financières (VI)		GU	6 580 028	5 927 962	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	84 392 974	132 646 563
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	84 343 588	132 603 564

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCENéant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	275 658 597 788	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	90 973 003 138 574 526	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 905 072 6 568 749	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	84 067 930 132 005 776	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	90 626 003 138 327 526	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	6 580 028 5 927 962	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE
S. A. S**

A N N E X E

31 DÉCEMBRE 2024

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. IMMOBILISATIONS

4.2. CRÉANCES

4.3. CAPITAL SOCIAL ET RÉSERVES

4.4. DETTES

4.5. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

4.6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. CONSOLIDATION

5.2. INTÉGRATION FISCALE

5.3. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

5.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.5. ENGAGEMENTS

5.6. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

La société SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE a été créée le 19 décembre 1990.

Elle a pour objet la prise et la gestion de participations, l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et généralement toute opération pouvant se rattacher à l'un des objets visés ci-dessus.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

La société a poursuivi tout au long de l'exercice son activité de gestion de filiales. Elle a reçu 85 043 498 € de dividendes de ses filiales.

En juillet 2023, la société a consenti un prêt de 24 840 000 € à sa filiale société Smurfit Kappa Investments France à échéance du 12 juillet 2024. Ce prêt a été reconduit pour une durée de 12 mois (échéance au 12 juillet 2025).

En juin 2024, la société a procédé à l'acquisition des actions restant détenues par des actionnaires minoritaires de sa filiale allemande Liquiwell pour un montant de 170 000 €.

Il n'y a aucun événement post clôture.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes du présent exercice sont présentés selon le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, tel qu'il est applicable au 31 décembre 2024.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu dans l'exercice.

Les principales méthodes utilisées ainsi que les notes et tableaux relatifs au bilan et au compte de résultat sont présentés ci-après.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont entièrement constituées par des participations dans des sociétés liées.

Lors de leur entrée dans le patrimoine, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de souscription.

Chaque année, la valeur des immobilisations financières est examinée individuellement, en fonction de leur utilité pour le groupe :

- soit sur la base de critères d'évaluation utilisés lors de transactions récentes relatives à des sociétés du même secteur (multiples d'EBITDA diminué de l'endettement)
- soit sur la base de leur situation nette comptable ou réévaluée.

Cet examen prend en compte les perspectives de marché à horizon de deux ans.

En 2024, le multiple de valorisation de l'EBITDA a été maintenu au même niveau que pour l'exercice précédent.

Dans les cas où la situation le justifie, une dépréciation est comptabilisée.

Au cours de l'exercice 2024, une reprise de provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 347 000 €.

Le 6 octobre 2020, la société a consenti un prêt à long terme à sa filiale Smurfit Kappa Investments France pour 65 000 000 € avec une durée de 5 ans.

Un récapitulatif de l'actif immobilisé est joint ci-après :

ACTIF IMMOBILISE

Société : SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE
SIRET : 38029964400043

NOTE . Immobilisations

(En euros)	Ouverture	Augmentations		Diminutions		Closure
	01/01/2024	Réévaluations / Mise en équivalence	Entrées / Virement poste à poste	Virement poste à poste	Sorties	31/12/2024
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
dont :						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements, aménagements des constructions						
Installations techniques, matériels et outillage						
Installations générales, agencements, aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	971 506 891			170 000		971 676 891
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	89 840 000					89 840 000
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 061 346 891			170 000		1 061 516 891
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 061 346 891			170 000	0	1 061 516 891

DEPRECIATIONS

Société : SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE

SIRET : 38029964400043

NOTE. Dépréciations

(En euros)	Ouverture 01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Clôture 31/12/2024
Concessions, brevets, licences et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Titres et autres formes de participations	1 139 413		347 000	792 413
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actions propres				
DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 139 413	0	347 000	792 413
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
DEPRECIATIONS DES STOCKS				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
DEPRECIATIONS DES COMPTES CLIENTS				
Valeurs mobilières de placement				
DEPRECIATIONS DES COMPTES FINANCIERS				
TOTAL DES DEPRECIATIONS	1 139 413	0	347 000	792 413

4.2 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles, une dépréciation.

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024, l'état des créances est composé principalement des intérêts courus à recevoir sur les deux prêts consentis soit 2 611 088 €.

4.3. CAPITAL SOCIAL ET RÉSERVES

Le capital est composé de 27 342 218 actions d'une valeur nominale de 15.2449 € entièrement libérées. Le poste « Autres réserves » est composé des réserves statutaires pour 657 279 €.

Le résultat comptable de l'exercice 2023, soit un bénéfice de 132 005 776 €, a été affecté au poste « Report à nouveau » pour un montant de 47 244 900 € après paiement d'un dividende d'un montant de 84 760 876 €.

4.4 DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. L'état des dettes se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

ETAT DES DETTES

Société : SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL France

SIRET : 40872622200016

NOTE . État des échéances des dettes

(En euros)	31/12/2024			
	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an et 5 ans au plus	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) et (2) :				
à 1 an au maximum à l'origine				
à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) et (3)				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 300	33 300		
Dettes fiscales et sociales :				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	275 658	275 658		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	145 250 097	5 250 097	140 000 000	
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
DETTES D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION	145 559 055	5 559 055	140 000 000	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
TOTAL DES DETTES	145 559 055	5 559 055	140 000 000	0

Groupe et associés : emprunt long terme avec Smurfit Kappa Treasury 140 000 000
cash pooling avec Smurfit Kappa Treasury 5 060 922
intérêts courus / emprunt long terme avec Smurfit Kappa Treasury 189 175

4.5. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

NEANT.

4.6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Résultat financier :

La société fait partie d'un groupe de centralisation de trésorerie dont l'opérateur est la société Smurfit Kappa Treasury. Smurfit Kappa International France est en position emprunteuse vis à vis de Smurfit Kappa Treasury pour 5 060 922 € au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les intérêts nets relatifs à la centralisation de trésorerie et au financement à long terme auprès de Smurfit Kappa Treasury se sont élevées à 6 580 028 €.

Les intérêts reçus au titre des prêts consentis à Smurfit Kappa Investments France se sont établis à 5 582 505 €.

Les dividendes reçus des filiales se sont établis à 85 043 498 €.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. CONSOLIDATION

Les comptes de la Société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Société SMURFIT WESTROCK GROUP PLC, dont le Siège se trouve à Beech Hill, Clonskeagh, DUBLIN 4, IRLANDE.

5.2. INTÉGRATION FISCALE

Du 1er janvier 1992 au 31 décembre 2006, la société s'était constituée Société Mère d'un groupe fiscal intégré.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la société Smurfit Kappa Participations s'est constituée tête de Groupe ; ainsi, la société Smurfit Kappa International France est devenue membre de ce nouveau périmètre d'intégration.

5.3. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

Le déficit reportable au titre de 2024 s'établit à 162 538 723 €.
Ces sommes seraient perdues en cas de sortie du groupe.

5.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction.

5.5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Néant

5.6. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Conformément au règlement CRC n°2010-02, aucune information relative aux transactions conclues avec des sociétés détenues à 100 % par le Groupe n'est à mentionner. Il n'existe pas de transactions significatives avec des parties liées qui ne soient pas conclues à des conditions normales de marché.

EXEMPLAIRE CERTIFIÉ CONFORME



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Smurfit Kappa International France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Smurfit Kappa International France S.A.S.

Immeuble le Watt, 16-40 rue Henri-Regnault - 92400 Courbevoie

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration

Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Smurfit Kappa International France S.A.S.

Immeuble le Watt, 16-40 rue Henri-Regnault - 92400 Courbevoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société Smurfit Kappa International France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Smurfit Kappa International France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.1.1. Immobilisations financières de l'annexe expose les règles et méthodes comptables de valorisation et de dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 juin 2025,

KPMG S.A.

Jérémie Lerondeau

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 16-40 Rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 0 2 9 9 6 4 4 0 0 0 4 3

Néant ☐ *

					Exercice N clos le,		N-1				
					31122024		31122023				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC							
		Frais de développement *	CX	CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG							
		Fonds commercial (1)	AH	AI							
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO							
		Constructions	AP	AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS							
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU							
		Immobilisations en cours	AV	AW							
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY							
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT							
		Autres participations	CU	971 676 891	CV	792 413	970 884 478	970 367 478			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC							
		Autres titres immobilisés	BD	BE							
		Prêts	BF	89 840 000	BG		89 840 000	89 840 000			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI							
TOTAL (II)			BJ	1 061 516 891	BK	792 413	1 060 724 478	1 060 207 478			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM							
		En cours de production de biens	BN	BO							
		En cours de production de services	BP	BQ							
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS							
		Marchandises	BT	BU							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW							
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY							
		Autres créances (3)	BZ	2 611 531	CA		2 611 531	1 367 411			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE							
		Disponibilités	CF	CG							
		Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI						
TOTAL (III)	CJ		2 611 531	CK		2 611 531	1 367 411				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW										
Primes de remboursement des obligations (V)	CM										
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN										
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1 064 128 423	IA	792 413	1 063 336 010	1 061 574 890				
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :			Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE		Néant ☐
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 416 829 380 ...)	DA	416 829 380	416 829 380
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	41 682 938	41 682 938
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	657 279	657 279
	Report à nouveau	DH	374 539 427	327 294 526
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	84 067 930	132 005 776
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	917 776 955
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 300	32 300
	Dettes fiscales et sociales	DY	275 658	597 788
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	145 250 097	142 474 901
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	145 559 055	143 104 989
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 063 336 010	1 061 574 890
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE						Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	{ biens * services * }	FD	FE	FF		
			FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL			
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	49 386	42 998	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX			
	Salaires et traitements*			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions* }		GA			
				GB			
				GC			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE			
	Autres charges (12)			GF	49 386	42 998	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	49 386	42 998	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(49 386)	(42 998)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	85 043 498	133 236 067	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	5 582 505	5 091 458	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	347 000	247 000	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	Total des produits financiers (V)			GP	90 973 003	138 574 526	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	6 580 028	5 927 962	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)			GU	6 580 028	5 927 962	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	84 392 974	132 646 563	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	84 343 588	132 603 564	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE**Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	275 658	597 788	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	90 973 003	138 574 526	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 905 072	6 568 749	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	84 067 930	132 005 776	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	90 626 003	138 327 526
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	6 580 028	5 927 962
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			
		facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	971 506 892	8V		8W	170 000	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	89 840 000	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	1 061 346 891	LR		LS	170 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 061 346 891	ØH		ØJ	170 000			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	971 676 891	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	89 840 000	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	1 061 516 891	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 061 516 891	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE											Néant ☒ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH			
TOTAL I			RK			RM			RN			RO			
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG			
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO			
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL II			QU			QV			QW			QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN			ØP			ØQ			ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						N0	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer										Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCENéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP	89 840 000	UR	89 840 000	US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX							
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
		Groupe et associés (2)		VC	2 611 087		2 611 087				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	444		444				
		Charges constatées d'avance		VS							
	TOTAUX				VT	92 451 531	VU	92 451 531	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG							
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 300		33 300				
		Personnel et comptes rattachés		8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	275 658		275 658					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	145 250 097		5 250 097		140 000 000		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	145 559 055	VZ	5 559 055		140 000 000		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

**SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE
S. A. S**

A N N E X E

31 DÉCEMBRE 2024

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. IMMOBILISATIONS

4.2. CRÉANCES

4.3. CAPITAL SOCIAL ET RÉSERVES

4.4. DETTES

4.5. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

4.6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. CONSOLIDATION

5.2. INTÉGRATION FISCALE

5.3. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

**5.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE
DIRECTION**

5.5. ENGAGEMENTS

5.6. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Smurfit Kappa International France SAS

Annexe au 31/12/2024

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

La société SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE a été créée le 19 décembre 1990.

Elle a pour objet la prise et la gestion de participations, l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et généralement toute opération pouvant se rattacher à l'un des objets visés ci-dessus.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

La société a poursuivi tout au long de l'exercice son activité de gestion de filiales. Elle a reçu 85 043 498 € de dividendes de ses filiales.

En juillet 2023, la société a consenti un prêt de 24 840 000 € à sa filiale société Smurfit Kappa Investments France à échéance du 12 juillet 2024. Ce prêt a été reconduit pour une durée de 12 mois (échéance au 12 juillet 2025).

En juin 2024, la société a procédé à l'acquisition des actions restant détenues par des actionnaires minoritaires de sa filiale allemande Liquiwell pour un montant de 170 000 €.

Il n'y a aucun événement post clôture.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes du présent exercice sont présentés selon le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, tel qu'il est applicable au 31 décembre 2024.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu dans l'exercice.

Les principales méthodes utilisées ainsi que les notes et tableaux relatifs au bilan et au compte de résultat sont présentés ci-après.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont entièrement constituées par des participations dans des sociétés liées.

Lors de leur entrée dans le patrimoine, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de souscription.

Chaque année, la valeur des immobilisations financières est examinée individuellement, en fonction de leur utilité pour le groupe :

- soit sur la base de critères d'évaluation utilisés lors de transactions récentes relatives à des sociétés du même secteur (multiples d'EBITDA diminué de l'endettement)
- soit sur la base de leur situation nette comptable ou réévaluée.

Cet examen prend en compte les perspectives de marché à horizon de deux ans.

En 2024, le multiple de valorisation de l'EBITDA a été maintenu au même niveau que pour l'exercice précédent.

Dans les cas où la situation le justifie, une dépréciation est comptabilisée.

Au cours de l'exercice 2024, une reprise de provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 347 000 €.

Le 6 octobre 2020, la société a consenti un prêt à long terme à sa filiale Smurfit Kappa Investments France pour 65 000 000 € avec une durée de 5 ans.

Un récapitulatif de l'actif immobilisé est joint ci-après :

ACTIF IMMOBILISE

Société : SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE
SIRET : 38029964400043

NOTE . Immobilisations

(En euros)	Ouverture	Augmentations		Diminutions		Cliôture
	01/01/2024	Réévaluations / Mise en équivalence	Entrées / Virement poste à poste	Virement poste à poste	Sorties	31/12/2024
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
dont :						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements, aménagements des constructions						
Installations techniques, matériels et outillage						
Installations générales, agencements, aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	971 506 891		170 000			971 676 891
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	89 840 000					89 840 000
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 061 346 891		170 000			1 061 516 891
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 061 346 891		170 000		0	1 061 516 891

DEPRECIATIONS

Société : SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE

SIRET : 38029964400043

NOTE. Dépréciations

(En euros)	Ouverture 01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Clôture 31/12/2024
Concessions, brevets, licences et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Titres et autres formes de participations	1 139 413		347 000	792 413
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Actions propres				
DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 139 413	0	347 000	792 413
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
DEPRECIATIONS DES STOCKS				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
DEPRECIATIONS DES COMPTES CLIENTS				
Valeurs mobilières de placement				
DEPRECIATIONS DES COMPTES FINANCIERS				
TOTAL DES DEPRECIATIONS	1 139 413	0	347 000	792 413

4.2 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée sur chacune d'elles, une dépréciation.

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024, l'état des créances est composé principalement des intérêts courus à recevoir sur les deux prêts consentis soit 2 611 088 €.

4.3. CAPITAL SOCIAL ET RÉSERVES

Le capital est composé de 27 342 218 actions d'une valeur nominale de 15.2449 € entièrement libérées. Le poste « Autres réserves » est composé des réserves statutaires pour 657 279 €.

Le résultat comptable de l'exercice 2023, soit un bénéfice de 132 005 776 €, a été affecté au poste « Report à nouveau » pour un montant de 47 244 900 € après paiement d'un dividende d'un montant de 84 760 876 €.

4.4 DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. L'état des dettes se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

ETAT DES DETTES

Société : SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL France

SIRET : 40872622200016

NOTE . État des échéances des dettes

(En euros)	31/12/2024			
	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an et 5 ans au plus	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) et (2) :				
à 1 an au maximum à l'origine				
à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) et (3)				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 300	33 300		
Dettes fiscales et sociales :				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	275 658	275 658		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	145 250 097	5 250 097	140 000 000	
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
DETTES D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION	145 559 055	5 559 055	140 000 000	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
TOTAL DES DETTES	145 559 055	5 559 055	140 000 000	0

Groupe et associés : emprunt long terme avec Smurfit Kappa Treasury 140 000 000
cash pooling avec Smurfit Kappa Treasury 5 060 922
intérêts courus / emprunt long terme avec Smurfit Kappa Treasury 189 175

4.5. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

NEANT.

4.6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Résultat financier :

La société fait partie d'un groupe de centralisation de trésorerie dont l'opérateur est la société Smurfit Kappa Treasury. Smurfit Kappa International France est en position emprunteuse vis à vis de Smurfit Kappa Treasury pour 5 060 922 € au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les intérêts nets relatifs à la centralisation de trésorerie et au financement à long terme auprès de Smurfit Kappa Treasury se sont élevées à 6 580 028 €.

Les intérêts reçus au titre des prêts consentis à Smurfit Kappa Investments France se sont établis à 5 582 505 €.

Les dividendes reçus des filiales se sont établis à 85 043 498 €.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. CONSOLIDATION

Les comptes de la Société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Société SMURFIT WESTROCK GROUP PLC, dont le Siège se trouve à Beech Hill, Clonskeagh, DUBLIN 4, IRLANDE.

5.2. INTÉGRATION FISCALE

Du 1er janvier 1992 au 31 décembre 2006, la société s'était constituée Société Mère d'un groupe fiscal intégré.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la société Smurfit Kappa Participations s'est constituée tête de Groupe ; ainsi, la société Smurfit Kappa International France est devenue membre de ce nouveau périmètre d'intégration.

5.3. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

Le déficit reportable au titre de 2024 s'établit à 162 538 723 €.

Ces sommes seraient perdues en cas de sortie du groupe.

5.4. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction.

5.5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Néant

5.6. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Conformément au règlement CRC n°2010-02, aucune information relative aux transactions conclues avec des sociétés détenues à 100 % par le Groupe n'est à mentionner. Il n'existe pas de transactions significatives avec des parties liées qui ne soient pas conclues à des conditions normales de marché.

TABEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2024

chiffres en K€

Informations financières Filiales et Participations	SIREN	Capital	Autres capitaux propres	% détention	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals donnés	Chiffre d'Affaires H. T.	Résultat Net	Dividendes Reçus	Observations
					Brute	Nette						
Titres dont la valeur excède 1% du capital social												
	378 330 096	178 000	84 582	100,00%	264 257	264 257	0	0	0	35 962	44 322	
	712 063 122	32 303	64 154	99,90%	363 706	363 706	0	0	0	17 928	16 113	
	780 111 357	2 387	1 404	100,00%	7 766	7 766	0	0	122 740	59	0	
	380 299 768	138 246	369 433	100,00%	331 042	331 042	0	0	0	54 617	24 608	
	414 804 161	38	1 806	100,00%	563	563	0	0	23 431	582	0	
	414 804 120	380	1 115	100,00%	2 286	1 494	0	0	9 804	374	0	
		16	5 988	99,99%	1 550	1 550	0	0	908	342	0	
		353	1 739	100,00%	338	338	0	0	4 283	265	0	
Titres dont la valeur n'excède pas 1% du capital social												
Filiales françaises Participations françaises					0	0	0	0	0		0	
					0	0	0	0	0		0	